

## Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 9 Mai 2019

Département de Saône et Loire  
Arrondissement de LOUHANS,  
Commune de THUREY  
Le 9 Mai 2019

Vu le code général des collectivités territoriales,  
L'an deux mille dix-neuf, le 9 Mai, à 19H00, les membres du conseil municipal se sont réunis dans la salle du conseil de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire, conformément aux articles L 2122-7 et L 2122-8 du CGCT, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel FROMONT, Maire.

**Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux** : Bernard DOURIOT, Evelyne CHANUSSOT, Maryse COULON, Nicolas CHANUSSOT, Thérèse BOMBRUN, Gérard MATHEY.

**Pouvoir** : néant

**Étaient excusés** : David INSELIN et Sandra LANNEAU.

Le Maire ouvre la séance à 19h00 et constate que le quorum est atteint.

- 1. Approbation du compte-rendu de la séance du 5 Avril 2019 à l'unanimité**
- 2. Désignation d'un secrétaire de séance : Maryse OUCLON**
- 3. Présentation du projet éolien**

La présentation s'est articulée autour de différents axes :

- SAMEOLE ENGIE GREEN : Présentation de la société
- L'ENERGIE EOLIENNE : Avantages de l'énergie éolienne, fonctionnement d'un aérogénérateur et objectifs nationaux fixés pour lutter contre le réchauffement climatique.
- LE POTENTIEL EOLIEN DE THUREY : Présentation de l'analyse territoriale et des différents enjeux identifiés sur le site envisagé.
- METHODOLOGIE DE DEVELOPPEMENT : Présentation des étapes de développement d'un parc éolien (Etude de pré faisabilité, Etudes détaillées & Définition et aménagement du projet).
- RETOMBEES ECONOMIQUES : Retombées fiscales pour la commune d'implantation du parc éolien, l'EPCI, la Région, le Département, les propriétaires et exploitants concernés par la zone de développement. (Il est à noter que depuis janvier 2019, 20% de l'IFER sont reversés à la commune d'implantation d'un parc éolien).

A travers l'étude des différents enjeux, structurels, aéronautiques, écologiques, patrimoniaux et de raccordement, nous avons identifié une zone de potentiel éolien sur le territoire communal de THUREY.

En effet, une zone de développement éolien, d'une surface de 63 hectares, semble intéressante au Sud-Est de la commune, à l'Ouest du lieu-dit « les Tabourets ». Cette dernière se situe à

plus de 500 mètres des habitations les plus proches comme nous le stipule la réglementation et à plus de 200 m de la départementale D 678.

A l'issue de cette présentation, La Société SAMEOLE-ENGIE sollicite Monsieur le Maire et le Conseil Municipal de la commune de THUREY pour délibérer sur la faisabilité du projet éolien présenté. (Aucune étude ne sera initiée sans cet accord préalable).

#### 4. **Décision Modificative : délibération N° 15**

Le Maire informe le conseil qu'il est nécessaire d'établir une décision modificative pour pouvoir régler deux factures du Sydesl non budgétées :

- Une facture datant de 2018 pour des travaux de raccordement pour un montant de 2825.81€,
- Une facture à venir pour un raccordement à intervenir en 2019 pour un montant d'environ 4 740€.

- 2313 : 7 566€ en dépense

- 2041582 : + 7 566€ en dépense

#### 5. **Questions diverses**

- Le planning relatif à la tenue du bureau des élections européennes le 26 Mai est modifié comme suit :

8H 11H : Christine PERREAUT, Gérard MATHEY, Bernard DOURIOT,

11H 15H : Benoît MISS, Sandra LANNEAU, Thérèse BOMBRUN

15H 18H : Maryse COULON, Evelyne CHANUSSOT, David INSELIN.

- Départ des locataires de l'appartement N°5 : l'état des lieux sera réalisé par Christine PERREAUT le vendredi 31 Mai. Elle se charge également de faire paraître une offre de location.
- Le Maire remercie Nicolas CHANUSSOT d'avoir transporté du goudron pour la commune avec son tracteur personnel et Thérèse BOMBRUN pour son investissement rapide et efficace dans la recherche d'un logement pour la famille KOHLER suite à l'incendie de leur maison.
- L'épicerie ouvrira le Jeudi 6 juin. Mr DUCARNE invite les membres du conseil municipal à l'inauguration prévue le mercredi 5 juin à 18H. Le Maire propose au conseil d'apporter une aide de 6 000€ versée en trois fois (dans les 6 mois de l'installation, au terme d'un an puis d'un an et demi).
- Les fleurs pour la commune ont été commandées auprès de l'Association des Parents d'Elèves pour un montant de 458€.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21H30

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus et ont signé le registre les membres présents.

**Le Maire**

Jean-Michel FROMONT

